



Examens de maturité : délais d'inscription et dates des sessions romandes

En raison de la pandémie de Covid-19, des modifications ne peuvent pas être exclues.

Session :	Hiver 2021	Eté 2021	Hiver 2022
Lieu :	Beaulieu-Lausanne (écrits) et UNINE (oraux)	à définir	à définir
Délai d'inscription:	1 ^{er} nov. 2020	1 ^{er} mai 2021	1 ^{er} nov. 2021
Examen suisse de maturité:	semaines n°4-7	sem. n°33-37	sem. n°4-7
⇒ Premier partiel (1P)			
⇒ écrits	01.02.-04.02.2021	dates à préciser	dates à préciser
⇒ oraux	10.02.-20.02.2021	dates à préciser	dates à préciser
⇒ Second partiel (2P)			
⇒ écrits	26.01.-29.01.2021	dates à préciser	dates à préciser
⇒ oraux	10.02.-20.02.2021	dates à préciser	dates à préciser
⇒ Examen complet	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P
Examen complémentaire 'Passerelle':	semaines n°4-7	sem. n°33-37	sem. n°4-7
⇒ écrits	26.01.-04.02.2021	dates à préciser	dates à préciser
⇒ oraux	10.02.-20.02.2021	dates à préciser	dates à préciser
Examen complémentaire 'Latinum Helveticum':	semaines n°4-7	sem. n°33-37	sem. n°4-7
⇒ écrits	26.01.-04.02.2021	dates à préciser	dates à préciser
⇒ oraux	10.02.-20.02.2021	dates à préciser	dates à préciser

Remarques au sujet des épreuves orales

Les horaires et les listes de passages définitifs sont envoyés aux candidat-e-s entre 5 et 10 jours avant le début de la session. Le ou la candidat-e ne peut pas choisir les dates de ses épreuves écrites et orales. Il doit être disponible pour les dates indiquées ci-dessus. Le ou la candidat-e est toutefois libre de choisir s'il se présente à la session d'été ou d'hiver.

Le ou la candidat-e qui demande à pouvoir passer les épreuves orales à des dates particulières de la période mentionnée ci-dessus doit adresser une demande par écrit accompagnée d'une pièce justificative (preuve de l'immatriculation dans une université étrangère par exemple) au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne au moins 2 mois avant le début des examens.

Le ou la candidat-e qui souhaite demander une dérogation en raison de circonstances particulières (personne présentant un handicap ou sportif d'élite par exemple) doit envoyer une demande dûment motivée au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI au moins 3 mois avant le délai d'inscription.

Au plus tard 4 semaines après le délai d'inscription, le ou la candidat-e inscrit-e reçoit un avis qui précise le délai de paiement des taxes d'inscription et d'examen et le délai de retrait de candidature.